

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 1 juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 1er juin 2026 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) : Hervey Tremblay, Gérard Mathieu

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 149.06.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et des séances extraordinaires du 20 et 27 mai 2026**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Lancement de la campagne « Ma ville à 40 km/h »
 - 4.1.2 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 5 mai au 1er juin 2026
 - 4.1.3 Réception d'une fin d'emploi - Mme Nancy Guay, intervenante aquatique
 - 4.1.4 Autorisation de signataires - Entente de congé sans traitement à intervenir avec Mme Rosalie Cloutier
 - 4.1.5 Autorisation de signataires – Entente à intervenir avec Mme Roxanne Deschesnes-Tremblay – Accommodement à l'horaire de travail
 - 4.1.6 Embauche de Mme Valérie Tremblay au poste d'adjointe à la direction générale et au greffe
 - 4.1.7 Versement d'une subvention suite à une reddition de comptes - Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.8 Versement d'une subvention en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.9 Regroupement par fusion ordinaire de l'Office d'habitation du secteur sud Lac-Saint-Jean est et de l'Office d'habitation Jeannois

- 4.1.10 Octroi d'un mandat à la firme MNP - Réalisation d'un diagnostic des opérations au Service des travaux publics
- 4.1.11 Adoption d'une politique de commandite des événements, projets et activités
- 4.1.12 Octroi d'un contrat à 6842097 Canada inc. - Acquisition et installation de murs Starwall pour l'aménagement de bureaux à la mairie - Appropriation au surplus accumulé non affecté
- 4.1.13 Octroi d'un contrat à A.R.C. informatique inc. Création d'une bibliothèque de visuels urgents et courants pour les réseaux sociaux
- 4.1.14 Octroi d'un contrat à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean - Élaboration d'une politique de reconnaissance des artistes

4.2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Vente d'un terrain résidentiel à M. Nicola Bolduc - 65, rue Émilie-Haddad-Gimaïel
- 4.2.2 Adoption du Règlement d'emprunt n^o 362-2026 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 525 000 \$ remboursable sur une période dix ans pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement
- 4.2.3 Autorisation de signataires – Vente d'une parcelle de terrain en faveur de M. Michel Bergeron
- 4.2.4 Octroi d'un contrat aux Toitures SDB (9348-4897 Québec inc.) – Réfection de toitures aux bâtiments techniques d'eau potable – Appropriation au surplus accumulé non affecté
- 4.2.5 Octroi d'un contrat à DCcom Électricité Contrôle – Services de main d'œuvre technicien en eau potable

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no 1000-21 - Course à pied « La Petite patte Jeannoise » du Club d'athlétisme Jeannois d'Alma
- 4.3.2 Acquisition de tables et de chaises pour les rassemblements publics auprès de Uline Canada
- 4.3.3 Octroi d'un contrat à Cimco Réfrigération - Réparation d'un bris de tuyauterie du réseau de saumure à l'aréna
- 4.3.4 Octroi d'un contrat à Les Entreprises Gachett inc. - Production de contenus pour les stratégies d'attractivité et de tourisme - Appropriation au surplus accumulé non affecté

4.4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentation des activités du conseil
- 4.4.2 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

- 6.1 Renonciation au droit de préemption – Immeuble sis au 1732-1742, route 169, lot 5 493 186

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 150.06.2026 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 ET 27 MAI 2026

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et des séances extraordinaires du 20 et 27 mai 2026 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et des séances extraordinaires du 20 et 27 mai 2026 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 151.06.2026 LANCEMENT DE LA CAMPAGNE « MA VILLE À 40 KM/H »

Monsieur le maire procède au lancement de la campagne « Ma ville à 40 km/h » dont l'initiative vise à mobiliser l'ensemble de la population pour favoriser une cohabitation harmonieuse et sécuritaire, particulièrement pour les usagers les plus vulnérables.

Il mentionne que le projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

Il tient à féliciter la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour cette initiative et souligne l'importance de cette campagne pour la sécurité de tous et invite les citoyens et citoyennes à donner l'exemple et à se joindre au mouvement.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

De confirmer le lancement de la campagne « Ma ville à 40 km/h ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.2 152.06.2026 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 5 MAI AU 1ER JUIN 2026

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Soleil Dufour, directrice des finances par intérim, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Soleil Dufour

Directrice des finances par intérim

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 5 mai au 1er juin 2026, laquelle totalise la somme de 719 038,83. Ces comptes ont été payés conformément au Règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.3 153.06.2026 RÉCEPTION D'UNE FIN D'EMPLOI - MME NANCY GUAY, INTERVENANTE AQUATIQUE

M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

De recevoir la fin d'emploi de M^{me} Nancy Guay de son poste d'intervenante aquatique, dont la date de départ était le 31 mars 2026. Les membres du conseil municipal la remercient pour l'excellent travail effectué au cours de ses années de services et lui souhaitent tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.4 154.06.2026 AUTORISATION DE SIGNATAIRES - ENTENTE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT À INTERVENIR AVEC MME ROSALIE CLOUTIER

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une entente de congé sans traitement à intervenir avec M^{me} Rosalie Cloutier, laquelle prend effet à compter du 1^{er} mai 2026 jusqu'au 31 août 2026 inclusivement. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.5 155.06.2026 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ENTENTE À INTERVENIR AVEC MME ROXANNE DESCHESNES-TREMBLAY – ACCOMMODEMENT À L'HORAIRE DE TRAVAIL

M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 et M^{me} Roxanne Deschesnes-Tremblay concernant un accommodement à l'horaire de travail. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.6 156.06.2026 EMBAUCHE DE MME VALÉRIE TREMBLAY AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU GREFFE ET GREFFIÈRE ADJOINTE

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a procédé à l'ouverture du poste d'adjoint(e) à la direction générale et au greffe pour la période du 17 mars au 1er avril 2026;

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues et a formulé ses recommandations quant au choix de la personne à retenir pour occuper le poste à temps plein.

À ces causes, Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De procéder à l'embauche de M^{me} Valérie Tremblay au poste d'adjointe à la direction générale et greffière adjointe à temps plein à compter du 1^{er} juin 2026;

Que cette embauche est assujettie à une période de probation de six (6) mois;

Que la rémunération et les conditions de travail applicables sont celles prévues à la politique de rémunération du personnel cadre de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.7 157.06.2026 **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES - POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Promoteur	Montant 80 % de l'aide financière accordée
Masso-kinésithérapie Anne-Marie Couture	Volet 1 : 936 \$ Démarrage/relocalisation/amélioration Volet 2 : 59,20 \$ Publicité/mise en marché/promotion/Site internet

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.8 158.06.2026 **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière au promoteur suivant, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Bronzage international 2022 inc. M ^{me} Sandra Lefebvre	Volet 1 : 1 260 \$ Démarrage / Relocalisation / Amélioration

La Ville versera au promoteur, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.9 159.06.2026 **REGROUPEMENT PAR FUSION ORDINAIRE DE L'OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN EST ET DE L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS**

Considérant que l'Office d'habitation du Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et l'Office d'habitation Jeannois ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Saint-Gédéon, de la Municipalité d'Hébertville, de la Municipalité de Saint-Nazaire, de la Municipalité de Sainte-Monique, de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, de la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, de la Ville de Desbiens, de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de la Ville d'Alma un projet de regroupement des deux (2) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Considérant que les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe à la

ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* pour la délivrance de lettres patentes constituant l'office issu de leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement par fusion ordinaire;

Considérant qu'il y a lieu d'émettre pour la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une recommandation favorable à cette fusion.

À ces causes, Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que le conseil municipal recommande favorablement le regroupement par fusion ordinaire de l'Office d'habitation du Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et de l'Office d'habitation Jean-nois conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.10	160.06.2026	OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME MNP - RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES OPÉRATIONS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
--------	-------------	---

Considérant que plusieurs changements sont survenus au cours des derniers mois et que la Ville doit composer avec de nouveaux défis et enjeux ayant un impact sur les activités quotidiennes des employés cols bleus du Service des travaux publics;

Considérant qu'afin de relever ces défis avec rigueur et de mieux maîtriser les enjeux en cours, il apparaît nécessaire de prendre un temps d'arrêt pour analyser les pratiques actuelles et cerner les possibilités d'amélioration;

Considérant que l'objectif du diagnostic des opérations au Service des travaux publics est de mieux comprendre la façon dont les activités réalisées par l'équipe des cols bleus de la municipalité sont organisées, planifiées et réparties par les ressources responsables de la gestion et de la coordination de ces travaux;

Considérant que pour mener ce mandat, il est essentiel de comprendre le fonctionnement actuel des opérations au moyen d'observations sur le terrain et d'entrevues individuelles réalisées auprès des principaux intervenants du processus, afin d'en dégager les forces et les faiblesses;

Considérant l'offre de service déposée par la firme MNP.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à la firme MNP le mandat de réalisation d'un diagnostic des opérations au Service des travaux publics, le tout pour la somme de 13 535 \$ plus les taxes applicables conformément à l'offre de service du 20 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.11	161.06.2026	ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE COMMANDITE DES ÉVÈNEMENTS, PROJETS ET ACTIVITÉS
--------	-------------	---

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, dans un objectif de développement de l'offre d'évènements, d'activités et de services au citoyens, souhaite encadrer les commandites;

Considérant que cette politique vise à mettre en place les balises qui guideront la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix dans la création de partenariats qui permettront d'améliorer les services aux citoyens tout en réduisant la charge financière;

Considérant que la présente politique permettra de donner une plus grande visibilité aux événements se déroulant dans la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Considérant qu'un tel cadre permettra de définir les avantages communs pour les parties externes qui s'associent à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

À ces causes, Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D’adopter la politique de commandite des évènements, projets et activités, laquelle fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.12	162.06.2026	OCTROI D'UN CONTRAT À 6842097 CANADA INC. - ACQUISITION ET INSTALLATION DE MURS STARWALL POUR L'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX À LA MAIRIE - APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ
--------	-------------	---

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'accorder à l'entreprise 6842097 Canada inc. le contrat d'installation de murs Starwall pour l'aménagement de bureaux à la mairie, le tout pour la somme de 19 654,95 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service du 29 avril 2026;

D'approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.13	163.06.2026	OCTROI D'UN CONTRAT À A.R.C. INFORMATIQUE INC. CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE VISUELS URGENTS ET COURANTS POUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
--------	-------------	---

Considérant la volonté de renforcer la standardisation et la professionnalisation des communications afin de faciliter la compréhension des citoyens et la clarté des messages municipaux;

Considérant que des visuels permettront de renforcer l'identité visuelle et la cohérence graphique des outils de communication de la Ville;

Considérant que de tels outils permettront de gagner en réactivité en ayant une bibliothèque de visuels prêts à l'emploi;

Considérant qu'à terme, la Ville aura accès à des visuels portant sur des thématiques variées telles qu'alertes et urgence, services municipaux et évènements.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'accorder à A.R.C. informatique inc. le contrat de création d'une bibliothèque de visuels courants et urgents pour les réseaux sociaux au montant de 5 700 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.14	164.06.2026	OCTROI D'UN CONTRAT À CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ARTISTES
--------	-------------	---

Considérant que la mise en place d'une Politique de reconnaissance des artistes a un impact positif sur le développement culturel de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Considérant que la culture est un élément essentiel au développement d'une Ville et renforce le sentiment d'appartenance et les liens sociaux;

Considérant qu'elle permet de positionner la Ville à l'avant-plan et de favoriser un milieu artistique foisonnant qui un impact important sur l'attractivité;

Considérant l'expertise de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour accompagner la Ville dans sa réflexion et sur l'élaboration de sa Politique de reconnaissance.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder un contrat à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'élaboration d'une Politique de reconnaissance des artistes, le tout pour une somme de 4 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service du 15 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **165.06.2026 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. NICOLA BOLDUC - 65, RUE ÉMILIA-HADDAD-GIMAÏEL**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M. Nicola Bolduc le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 610,2 mètres carrés (6 568,2 pieds carrés)
- Désignation cadastrale : Lot 6 704 281
- Adresse : 65, rue Émilie-Haddad-Gimaïel

Cette vente est faite au prix de 96,876 \$ /m2 (9 \$/p2) pour la somme de 59 113,80 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 1 mai 2026, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.2 **166.06.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 362-2026 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 525 000 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DIX ANS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Évans Potvin d'adopter le Règlement d'emprunt n° 362-2026 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 525 000 \$ décrétant un emprunt et une dépense de 525 000 \$ remboursable sur une période dix ans pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.3 **167.06.2026 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN FAVEUR DE M. MICHEL BERGERON**

Considérant que M. Michel Bergeron, propriétaire de l'immeuble situé au 6-8, rue St-Basile, a déposé une demande afin d'acquérir une partie de terrain appartenant à la Ville;

Considérant que cette acquisition permettrait la construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière, laquelle est actuellement impossible en raison des marges prescrites et de la réglementation en vigueur;

Considérant que les parcelles visées, d'une superficie totale approximative de 1 476 pieds carrés, ne sont pas stratégiques pour la Ville et que leur vente n'affecterait pas l'usage du parc des Sœurs du Bon Conseil;

Considérant que la demande respecte les critères de la Politique sur la vente des parcelles de terrain appartenant à la Ville.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte la vente d'une partie de terrain municipal à M. Michel Bergeron, au prix de 5,15 \$ le pied carré, pour un montant total approximatif de 7 600 \$, sous réserve de la superficie finale déterminée par arpentage;

Que tous les frais relatifs à cette transaction, incluant ceux d'arpentage et de notaire, soient à la charge du demandeur;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.4	168.06.2026	OCTROI D'UN CONTRAT AUX TOITURES SDB (9348-4897 QUÉBEC INC.) – RÉFECTION DE TOITURES AUX BÂTIMENTS TECHNIQUES D'EAU POTABLE – APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ
-------	-------------	---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à Toitures SDB (9348-4897 Québec inc.) les contrats de réfection de toitures pour les bâtiments techniques d'eau potable suivants, pour une somme totale de 15 640 \$ plus les taxes applicables :

- Puit d'eau potable situé au 30, 4^e Rang : 5 990 \$
- Poste de surpresseur situé au 1935, 3^e Rang Ouest : 3 890 \$
- Bâtiment des eaux usées situé sur la route de Lac-à-la-Croix : 5 760 \$

D'approprier cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.5	169.06.2026	OCTROI D'UN CONTRAT À DCCOM ÉLECTRICITÉ CONTRÔLE – SERVICES DE MAIN D'ŒUVRE TECHNICIEN EN EAU POTABLE
-------	-------------	---

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à DCcom Électricité Contrôle le contrat de services de main d'œuvre pour les services de tehnicien en eau potable et des eaux usées aux conditions énoncées dans l'offre de services du 1^{er} juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3	CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE	
-----	--	--

4.3.1	170.06.2026	AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-21 - COURSE À PIED « LA PETITE PATTE JEANNOISE » DU CLUB D'ATHLÉTISME JEANNOIS D'ALMA
-------	-------------	---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'autoriser en vertu du Règlement n° 1000-21 la tenue de la course à pied « La Petite patte Jeannoise » organisée par le Club d'athlétisme Jeannois d'Alma, laquelle se déroulera le 5 août 2026. Le demandeur devra respecter les conditions émises au rapport d'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3.2	171.06.2026	ACQUISITION DE TABLES ET DE CHAISES POUR LES RASSEMBLEMENTS PUBLICS AUPRÈS DE ULINE CANADA
-------	-------------	--

Considérant que les inventaires de tables et de chaises destinés aux activités et rassemblements publics sont insuffisants et que plusieurs équipements sont en mauvais état;

Considérant que très peu d'acquisitions ont été effectuées au cours des dernières années, entraînant un déficit d'équipements disponibles;

Considérant que des crédits ont été prévus au budget 2026 afin de procéder à l'achat d'un second lot de tables et de chaises.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de 60 chaises pliantes en plastique de grade commercial ainsi que de 20 tables de 8 pieds auprès de Uline Canada pour la somme de 8 257,76 \$, incluant les frais de transport et les taxes applicables.

Que cette dépense soit appropriée au budget courant de l'exercice financier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3.3	172.06.2026	OCTROI D'UN CONTRAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION - RÉPARATION D'UN BRIS DE TUYAUTERIE DU RÉSEAU DE SAUMURE À L'ARÉNA
-------	-------------	---

Considérant que l'aréna nécessite le remplacement d'un tuyau de saumure situé entre la plaque et la valve papillon afin d'assurer le bon fonctionnement de ses installations;

Considérant que la firme CIMCO Réfrigération, division des Industries Toromont ltée, a déposé une soumission datée du 15 mai 2026 pour la fourniture de pièces et de services spécialisés requis pour ces travaux;

Considérant que ladite soumission inclut notamment la fourniture de matériaux, la main-d'œuvre spécialisée (soudeur haute pression, frigoriste et apprenti), ainsi que le transport et la livraison nécessaires à la réalisation des travaux;

Considérant que ces travaux sont requis afin d'assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité des opérations du système de réfrigération du Centre sportif.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à CIMCO Réfrigération, division des Industries Toromont ltée, le contrat de remplacement du tuyau de saumure de l'aréna pour la somme de 6 878,76 \$, plus les taxes applicables. Le tout tel que décrit dans l'offre de service du 15 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3.4	173.06.2026	OCTROI D'UN CONTRAT À LES ENTREPRISES GACHETT INC. - PRODUCTION DE CONTENUS POUR LES STRATÉGIES D'ATTRACTIVITÉ ET DE TOURISME - APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ
-------	-------------	---

Considérant la nécessité de développer des outils de communication afin de supporter la promotion des événements et des activités du milieu;

Considérant qu'une banque d'images permet de renforcer la stratégie d'attractivité de la Ville et offre des outils de communication supplémentaires;

Considérant l'importance de disposer de contenu visuel de qualité, représentatif des réalités du territoire, pour valoriser les initiatives municipales et renforcer l'attractivité de la Ville;

Considérant qu'un projet échelonné sur trois ans offre une plus grande flexibilité afin d'adapter les prises de vues aux besoins évolutifs et aux projets de la Ville;

Considérant qu'à terme, la banque d'images et de vidéos constituée répondra de manière durable aux besoins en communication et en promotion.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'accorder à Les Entreprises Gachett inc. le contrat de production de contenus pour les stratégies d'attractivité et de tourisme de la Ville pour la somme de de 69 325 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services.

Que cette somme soit appropriée au surplus accumulé non affecté, dont le paiement s'effectuera sur une période de trois années financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.4.1 **REPRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Réunion de la Villa du Presbytère
- Réunion du comité Administration et développement
- Vérification de la liste des comptes de la Ville
- Rencontre de citoyens
- Rencontre concernant le PPU du Centre-ville
- Réunion au Comité consultatif d'urbanisation (CCU)
- Rencontre au comité de communication
- Dépôt du bilan de la Santé de la ville par le Regroupement Loisirs et Sports (RLS)
- Réunion aux politiques MADA
- Représentation à l'assemblée générale de l'Hôtel-Dieu d'Alma
- Représentation au Gala méritas de l'école secondaire Curé-Hébert
- Réunion du comité du centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)
- Rencontre des promoteurs
- Représentation pour la remise de bourses de la persévérance scolaire à l'école secondaire privée Autentis
- Rencontre pour le suivi du dossier concernant le chemin du Lac-Skein, en lien avec le passage des véhicules se rendant au Trou de la fée
- Rencontre pour le suivi du dossier de la Route Verte dans le 2^e rang Ouest
- Représentation pour les portes ouverte du 25^e anniversaire du C.P.E Am Stram Gram
- Congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à la ville de Québec
- Réunions à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

4.4.2 **174.06.2026 REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS**

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
La Fondation « Le Rocher-Ardent »	Soutien financier pour les zones partage	1 000 \$ sous-forme de cartes-cadeaux pour les frais d'essence Payable en 4 versements de 250 \$ aux dates suivantes : 15 juin 2026, 15 septembre 2026, 15 décembre 2026 et 15 mars 2027

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

6. AFFAIRES NOUVELLES

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a assujetti, par résolution numéro 05-01-2025 adoptée le 14 janvier 2025, l'immeuble situé au 1732-1742, route 169, correspondant au lot 5 493 186 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, à un droit de préemption ;

Considérant que cet immeuble est assujéti au droit de préemption pour une durée de dix (10) ans aux fins notamment d'habitation, d'équipements collectifs, d'espaces publics, d'infrastructures et de développement économique ;

Considérant que le propriétaire a transmis à la Ville un avis de son intention d'aliéner l'immeuble, conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes et au règlement municipal applicable ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance des conditions de l'aliénation projetée ;

Considérant que le Conseil municipal ne souhaite pas se prévaloir de son droit de préemption à l'égard de cette transaction.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix renonce à exercer son droit de préemption relativement à l'immeuble situé au 1732-1742, route 169, lot 5 493 186 du Cadastre du Québec ;

QUE cette renonciation soit communiquée au propriétaire dans les délais prescrits par la loi ;

QUE le greffier ou toute personne désignée soit autorisé(e) à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution, incluant, le cas échéant, toute réquisition de radiation de l'avis d'assujettissement au registre foncier suivant la réalisation de la transaction.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Sur la présentation des conclusions de l'étude Hydrogéologique, à savoir si le rapport sera public dans son intégralité . Dossier sur les nitrites/nitrates
- Satisfaction du règlement visant la réduction de la vitesse à 40 km/h dans les rues résidentielles.

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. Luc Maltais propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier